

MAIRIE DE SAINT-ELOI

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze le vingt six février à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de SAINT ELOI, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme SELIGNAN Jacqueline, Maire.

Tous les membres présents.

Date de la convocation : 19 février 2015.

INFORMATION SUR LE PROJET DE HALLE

Une réunion de travail sera programmée prochainement. Le plan topographique a été transmis à l'architecte. Ce dernier a par ailleurs reçu réponse du concessionnaire du pipeline de gaz qui précise qu'aucune étude de risque ne sera demandée, une halle n'étant pas un ERP (Etablissement Recevant du Public).

AMENAGEMENT DE L'ENTREE NORD DU VILLAGE

Le plan topographique devra être rendu d'ici mi mars.

Le Syndicat d'Electricité de l'Ain nous adresse l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux d'enfouissement des réseaux secs et éclairage public.

Demande a été faite au Syndicat des Eaux pour l'étude du renouvellement de la canalisation d'eau potable.

(communiqué : lorsque les éléments techniques seront réunis, la municipalité organisera une réunion de concertation avec les riverains).

VOIRIE

Les travaux de finition de l'aménagement réalisé au Mas Pressieu seront définis par la commission voirie et réalisés au printemps. Ils concernent la remise en forme de la terre sur les bas côtés et le virage.

Le recensement des panneaux manquants sur la commune aura lieu prochainement.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ATELIER MUNICIPAL

Un plancher et un escalier ont été posés à l'atelier afin d'en couper la hauteur et de dégager ainsi de la place pour le rangement. Ces travaux ont été effectués par Lionel Thomas, employé communal aidé d'un bénévole Mr Daniel Samouiller que nous remercions. Les adjoints et conseillers ont piloté l'opération et apporté leur aide dans la pose de la poutre maîtresse.

URBANISME

Une deuxième demande de certificat d'urbanisme a été demandée au Mas Plomb concernant la construction de 2 maisons d'habitation en zone constructible avec un accès regroupé. La première demande présentait 2 accès sur la départementale et avait reçu un avis négatif de la Direction des Routes du Conseil Général. L'avis de la commune est aujourd'hui favorable. Les permis de construire qui suivront devront faire l'objet d'un avis du CAUE (conseil en architecture).

CANTINE

Le prix du fournisseur devrait augmenter au 1^{er} septembre 2015. Une assemblée générale extraordinaire aura lieu le mercredi 4 mars à 20h00 à Joyeux. La présidente souhaitant se retirer, elle se propose de former la candidate éventuelle d'ici la fin de l'année scolaire.

ECOLE

Les effectifs attendus pour la rentrée scolaire 2015-2016 sont en baisse et menacent la 6^{ème} classe de Joyeux.

En cas d'arrêt maladie de l'Atsem, Aurore Oulion prendra le relais, assistée de Mme Duchemin et Mme Masi pour les TAP.

Les porte-manteaux de la classe des grands seront changés pendant l'été.

GARDERIE

La fréquentation de la garderie par un dizaine d'enfants permet de limiter le déficit de ce service indispensable pour les familles.

NUMEROTATION DES HABITATIONS

Un groupe de travail se chargera d'effectuer des devis afin de pouvoir en débattre au sein du conseil municipal. Les avis étant partagés, un travail d'approfondissement est nécessaire.

INFORMATION SUR UN PROJET DE MICRO-CRECHE PARENTALE PORTE PAR DES PARENTS

Le conseil municipal considère que si le projet est intéressant d'un point de vue social, il s'interroge sur sa portabilité en termes financiers et de gestion du service. Le conseil ne souhaite pas changer la destination du local association pressenti par les parents comme pouvant accueillir la micro-crèche.

MAINTENANCE DES POTEAUX INCENDIE

Suite à la visite du SDIS, des travaux de maintenance ont été identifiés. Ils seront réalisés selon le besoin soit par l'employé communal soit par une entreprise.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Les devis seront analysés fin mars pour des travaux prévus début mai.